PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 90-257

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 5 août 2024 à 19h30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 21, ch. Sangster, lot 4 249 451 et la propriété du lot 4 249 295, ch. Sangster.

Cette demande vise à faire autoriser la création d'un lot d'une largeur, à son point le plus étroit, de 35 m, en considérant que selon l'article 7.6 du *Règlement de lotissement* nº 90-257 de la Municipalité, la largeur minimale d'un lot situé à moins de 300 m d'un lac est de 50 m en tout point;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 5 août 2024.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 11 juillet 2024.

Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier